

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
GIER – DORLAY**

Siège en Mairie de Lorette - 42 420
Tel : 04.77.73.30.44. – Fax : 04.77.73.40.33
E-mail : mairie.lorette@wanadoo.fr

Communes adhérentes :
LA GRAND'CROIX – LORETTE

PROCES VERBAL DE LA REUNION

DU COMITE SYNDICAL GIER – DORLAY

DU MERCREDI 09 AVRIL 2025 EN MAIRIE DE LORETTE

Etaient présents :

- ✓ **M. TARDY Gérard**, Président, **M. D'ANNA Vincent** et **Mme FAUCOUIT Marie Claire**, délégués titulaires de LORETTE ;
- ✓ **M. FRANCOIS Luc**, **M. VOINOT Gérard**, **M. JOUBERT Patrick**, délégués titulaires de La GRAND' CROIX ;
- ✓ **Mme BREGAIN Patricia**, **Mme VERGNAUD Evelyn**, déléguées suppléantes de LORETTE ;
- ✓ **MME DEROUAZ SALIHA**, déléguée suppléante de LA GRAND'CROIX.

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la réunion précédente et désignation d'un secrétaire de séance.

SIGD-2025-02-01 : Présentation et Approbation du Compte Financier Unique 2024	2
SIGD-2025-02-02 : Affectation des résultats de l'exercice 2024	4
SIGD-2025-02-03 : Approbation du Budget primitif de l'exercice 2025	4
SIGD-2025-02-04 : Compte rendu de délégation de pouvoirs.....	5
Questions diverses.....	5

✓

✓

Arrivée de M. VONOT à 18H13.

CONSIDÉRANT que les résultats de l'exercice 2024 issus du CFU sont les suivants :
CONSIDÉRANT les éléments suivisés,
qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,
en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce
syndicat des taux de contributions et produits afférents,
de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat
CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière

VU le Compte Financier Unique du SIGD,
comptable publique,
VU le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifiant à la gestion budgétaire et
2022,
VU l'article 242 de la loi de finances de 2019 modifiée par l'article 145 de la loi du 30 décembre
VU l'article 60 de la loi de finances n° 63-156 du 23 février 1963,
VU le Code des juridictions financières,
VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT),

Le Comité Syndical,

2024 DU SIGD

SIGD-2025-02-01 : PRÉSENTATION ET APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

ANNEE 2024			
FONCTIONNEMENT		DEPENSES	RECETTES
011	Charges à caractère général	38 119,56	
012	Charges de personnel	70 122,93	
013	Atténuation de charges	-	
014	Atténuation de produits	-	
023	Virement à la section d'investissement	-	
042	Opération d'ordre entre section	9 281,30	
65	Autres charges de gestion courante	2,95	
66	Charges financières	1 380,90	
67	Charges exceptionnelles	-	
68	Dotations provisions		
74	Dotations et participations		153 988,67
75	Autres produits de gestion courante		775,41
76	Produits financiers		-
77	Produits exceptionnels		1 400,00
Total de l'exercice 2024		118 907,64	156 164,08
Résultat reporté 2023			90 310,48
Fonctionnement 2024			127 566,92
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT EXERCICE 2024			
INVESTISSEMENT			
10	Dotations, Fonds divers et Réserves	-	-
1068	Réserves		10 517,07
13	Subventions d'investissement		-
16	Remboursement d'emprunt	42 271,96	
20	Immobilisations incorporelles	-	
21	Immobilisations corporelles	1 290,00	
23	Immobilisations en cours	-	
021	Virement de la section de fonctionnement		-
024	Produit des cessions		
040	Opérations d'ordre entre section		9 281,30
041	Opérations patrimoniales		-
Total de l'exercice 2024		43 561,96	19 798,37
Résultat reporté 2023		10 517,07	
RESULTAT D'INVESTISSEMENT EXERCICE 2024		54 079,03	19 798,37
Restes à Réaliser		-	-
Investissement 2024		34 280,66	

Après présentation du CFU 2024 par le Vice-Président, ce CFU est soumis à l'approbation du Comité syndical, en l'absence de Monsieur le Président : cela est fait à l'unanimité.

puisque le terrain de football va rester en pelouse à tondeuse.
 Travaux supplémentaires à prévoir : une couverture en béton sur les murs gabions avec d'ailleurs des portes pare-balles, le tout qui sera propriété du SIGD ; la réprise de la piste et les recettes prévues au chapitre 16 par un emprunt relais de 2 ans maximum, par rapport au rapport d'orientations budgétaires prévues en février 2025.

Le Président explique la différence à la hausse du montant des travaux à prévoir au chapitre 23 et les recettes prévues au chapitre 16 par un emprunt relais de 2 ans maximum, par rapport au rapport d'orientations budgétaires prévues en février 2025.

- 1) De voter au niveau du chapitre, sans opération ;
 - 2) De l'arrêter aux montants précisés ;
 - 3) De le mandater pour en assurer l'exécution ;
- Monsieur le Président propose :

La participation des Communes s'établit comme suit :

• Lorrette :	76 654,50 €
• La Grand' Croix :	76 654,50 €

- en section d'investissement à la somme de : 305 280,66 €
- en dépense fonctionnement à la somme de : 242 375,92 €

Dans le prolongement du débat d'orientations budgétaires qui a eu lieu le 07 février 2025, Monsieur le Président présente le budget primaire de l'exercice 2025 avec la note du BP du syndicat intercommunal GIER - DORLAY à l'appui et qui s'équilibre :

SIGD-2025-02-03 : APPROBATION DU BUDGET PRIMAIRE DE L'EXERCICE 2025

Elle est approuvée à l'unanimité.

Cette affectation des résultats 2024 sera reprise au BP 2025.

↳ En résultat reporté au compte R002 la somme de 87 566,92 €

↳ En réserve au compte 1068 la somme de 40 000 €

Monsieur le Président propose donc d'affecter :

- | | |
|--------------------------------------|--------------|
| • Un déficit en investissement de : | 34 280,66 € |
| • Un excédent de fonctionnement de : | 127 566,92 € |

Monsieur le Président rappelle que le CFU 2024 du SIGD délibéré au point précédent présente :

SIGD-2025-02-02 : AFFECTION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2024

Vu la hauteur des poteaux pare ballons, M. JOUBERT se demande si cela va tenir dans la couverture : le Président le rassure.

Ce Budget primitif 2025 du SIGD est adoptée à l'unanimité.

Le Président informe ses collègues que les travaux concernant la haie et le grillage vont rapidement démarrés.

SIGD-2025-02-04 : COMPTE RENDU DE DELEGATION DE POUVOIRS

Monsieur le Président informe que dans le cadre de la délégation de pouvoir que le Comité Syndical lui a accordée par délibération du 8 juillet 2020, il a pris les décisions suivantes :

2025-02-07 : De confier à la **Société PICARD Frères sise au 17 Chemin de Peyrand 4240 Saint-Chamond** la fourniture d'une herse pour entretenir la piste de course de **658.80€ TTC (549€ HT)**;

2025-02-07B: De confier à la **Société PICARD Frères sise au 17 Chemin de Peyrand 4240 Saint-Chamond** la fourniture de 4 paillassons pour un montant de **242.64€ TTC (202.20€ HT)**;

2025-02-07B : De confier à la **Société POUGHON CHARVOLIN** sise ZI les Fraraies-340 Boulevard Noël LANDY -42740 SAINT PAUL EN JAREZ divers petits travaux d'électricité dans les locaux du stade pour un montant de **277.08€ TTC (230.90€ HT)**;

2025-03-06A De confier aux **Ets SCHMITH ZI STELYTEC 42 400 SAINT CHAMOND**, la fourniture de 1 500 litres environ de Fuel ordinaire au Stade Intercommunal GIER DORLAY à Lorette, ***au prix unitaire de 1 090,00 € TTC le m³*** soit une commande de **1 635 € TTC (1 362.50 € HT)** ;

2025-03-06A De confier à la **Société SERRURERIE BL** 80 Route du Coin ZI 42400 Saint-Chamond - la réparation des contours des portes fenêtres d'un vestiaire et de la buvette pour un montant de **654 TTC (545€ HT)**;

Acté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Suite au décès de Monsieur P. BONY, le Président propose de nommer le terrain synthétique à son nom.

Il propose aussi après les travaux de faire une inauguration globale : poser la plaque du nom du stade déjà acté « stade intercommunal Gier Dorlay Dino Di BARTOLOMEO » et inaugurer le terrain synthétique « P.BONY ».

Les élus sont d'accord car pour eux, il s'agit d'une action de mémoire et reconnaissance pour la famille et la population.

Il est dix-neuf heures, la séance est levée.

Fait à Lorette, le 11/04/2025

Le Président,

Gerard TARDY



La secrétaire,

Marie-Claire FAUCOUT